

Cayenne, le 17/10/2024

Appel à candidatures

« **Semaine de la santé transfrontalière** »
Saint-Georges de l'Oyapock

Du lundi 2 au vendredi 6 décembre 2024



1- Contexte

La coopération transfrontalière en matière de santé entre la France et le Brésil représente un enjeu majeur. Elle permet de renforcer nos capacités respectives à faire face aux défis de santé publique et d'améliorer notre offre de soins au services des populations transfrontalières.

Le renforcement de la coopération entre la Guyane et l'Etat de l'Amapa est essentiel en raison de notre proximité géographique et de la circulation des populations entre nos régions.

En effet, la population du bassin d'Oiapoque et de Saint-Georges compte près de 50 000 habitants ; elle se caractérise par sa diversité culturelle et ethnique ainsi que par son dynamisme démographique. Historiquement, ces habitants ont toujours vécu sur les deux rives du fleuve, avec des familles établies de part et d'autre.

L'État de l'Amapá et la Guyane Française font face à des défis similaires en matière de santé publique, tels que la lutte contre les maladies tropicales, la promotion de la santé, l'accès aux soins, la périnatalité, les maladies infectieuses ou encore la vaccination. La santé ne connaît pas de frontière et une réponse binationale coordonnée est indispensable pour répondre aux enjeux transfrontaliers en matière de santé.

Dans la volonté de renforcer la coopération en matière de santé entre la Guyane Française et l'Etat de l'Amapa, l'ARS Guyane lance cet appel à candidatures pour impulser des actions dans le cadre de la Semaine de la santé transfrontalière à Saint-Georges, à Camopi, à Trois Sauts, Trois palétuviers, à Ouanary ainsi qu'à Oiapoque.

2- L'Appel à candidature :

Cet appel à candidatures vise ainsi à identifier et à mobiliser les acteurs locaux, régionaux et binationaux qui souhaitent s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions de santé à l'échelle de la CCEG, avec une dimension transfrontalière, **durant la semaine du 2 au 6 décembre 2024.**

Nous souhaitons engager une démarche proactive et structurante pour améliorer la santé des populations des deux côtés de la frontière et valoriser les collaborations locales et binationales.

L'organisation de la semaine de la santé transfrontalière a pour objectifs :

- d'offrir une opportunité de consolider durablement les collaborations entre nos deux systèmes de santé ainsi que le tissu associatif présent de part et d'autre de la frontière ;
- de développer de nouvelles actions adaptées aux réalités locales ;
- d'améliorer la coordination des actions santé à travers des stratégies partagées ;
- de mutualiser les ressources avec nos partenaires brésiliens.

Cette semaine nous permettra ainsi de concentrer nos efforts de prévention et de sensibilisation aux problématiques de santé spécifiques aux régions de la frontière :

- Informer les populations sur les pratiques de prévention des maladies (comme les infections vectorielles, maladies chroniques, maladies infectieuses, etc.) ;
- Mener des campagnes de dépistages de maladies transmissibles et non transmissibles, sous-diagnostiquées dans nos deux régions ;
- Sensibiliser aux déterminants sociaux de la santé ;
- Améliorer les parcours de soins et l'accès à la prévention.

3- Thématiques prioritaires :

Nous invitons les acteurs des deux côtés de la frontière, dont le statut respect les critères d'éligibilités, à proposer des projets qui s'articulent autour des thèmes suivants :

- Lutte contre les maladies infectieuses suivantes : paludisme, tuberculose, VIH/Sida, hépatites ;
- Santé maternelle et infantile ;
- Prévention des maladies chroniques (diabète, hypertension) et promotion d'un mode de vie sain ;
- Sport-santé-Nutrition ;
- Santé mentale ;
- Accès aux droits et aux soins ;
- Santé environnementale ;
- Lutte contre les violences ;
- Vaccination ;
- Handicap ;
- Lutte contre les discriminations liées au genre.
- Addictions

Public cible : Tout Public

4- Critères d'éligibilités

Les actions devront se dérouler sur la semaine du 2 au 6 décembre sur l'un ou plusieurs territoires concernés par cet appel à candidatures.

Par ailleurs, les associations peuvent proposer des actions santé fédératrices sur la journée du samedi afin de clôturer leurs investissements durant la semaine.

Cet appel à candidature s'adresse à tous les acteurs de la prévention, de l'éducation ou de la promotion de la santé présents à Saint-Georges, Camopi, Trois sauts, Trois palétuviers, Ouanary et/ou Oiapoque, susceptibles de pouvoir bénéficier d'un financement de l'Agence Régionale de Santé de Guyane.

Cela recoupe les structures dotées de la personnalité morale :

- De droit privé à but non lucratif (associations) ou à but lucratif ayant une mission de service public ;
- De droit public (établissement public de santé, établissement public local d'enseignement, collectivités locales et leurs établissements publics) ;
- Les associations ayant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ARS Guyane peuvent également répondre à cet appel à candidatures ;
- Les ONG ou structures associatives brésiliennes (privées et publiques) à condition qu'elles présentent un projet en consortium avec un promoteur français.

Les structures intéressées sont invitées à soumettre leur projet avant **le 10 novembre 2024**. Le dossier de présentation du projet devra impérativement comporter :

- La thématique investie avec des éléments contextuels ;
- Les objectifs des actions ponctuelles ;
- Le public cible et les modalités de recrutement de ce public ;
- Le lieu et la durée de l'action ;
- Les partenaires associés ;
- Le budget détaillé de l'action ;
- Les moyens mobilisés et notamment en ressources humaines ;
- Les critères d'évaluation ;
- Leur capacité à mobiliser la communauté et à générer des résultats concrets ;
- Intégrer quand cela est nécessaire, une approche communautaire.

5- Critères d'exclusion

- Dépenses d'investissement sans rapport direct et immédiat avec l'action ;
- Dépenses de personnel n'intervenant pas dans l'action ;
- Caractère contestable de l'éthique du projet ;
- Actions qui s'inscrivent au-delà de la semaine du 2 au 7 décembre 2024 ;
- Demandes de financement inférieures à 1 500 euros ;
- Activités de réseau ;
- Les projets qui ne concernent pas les territoires cibles.

6- Dépôts des candidatures

Les candidatures doivent être transmises – impérativement au format numérique/dématérialisé – à l'Agence Régionale de Santé de Guyane via la plateforme Ma Démarche Santé en cliquant sur le lien suivant :

<https://ma-demarche-sante.fr/ appel à candidatures semaine de la santé transfrontalière>

► Pour les Communes de l'Intérieur / Communes isolées :

Vous avez possibilité dès le 21 octobre 2024 de déposer votre demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé de Guyane en transmettant le dossier CERFA n°12156*05 à l'adresse mail suivante :

ars-guyane-territoires@ars.sante.fr

7- Financements

Cet appel à candidatures relève du financement du Fonds d'intervention régional sur les crédits fléchés dans le cadre de la coopération transfrontalière et le désenclavement des Communes de l'Intérieur.

L'enveloppe globale dédiée est de 65 000 euros pour soutenir les actions santé pendant la semaine de la santé transfrontalière et sera répartie entre les porteurs de projets retenus.

Si le financement des actions vous est accordé, l'ARS Guyane vous adressera par courriel une convention de financement à renvoyer signée puis versera la subvention selon les termes de celle-ci. S'il n'est pas accordé, l'ARS vous en informera par courrier électronique.

8- Instruction des dossiers :

Tous dossiers reçus dans le cadre de cet appel à candidatures seront instruits. Ces dossiers seront présentés en commission pour étude et validation. Les institutions partenaires concernées par la commission sont : Sous-préfecture de Saint Georges, mairies, grand conseil coutumier, collectivité territoriale de Guyane.

Les candidatures soumises de toute autre façon et hors délais ne seront pas prises en considération.

Contacts pour plus d'informations :

Alexandra COSSIO

Référente Territoriale Communes de l'intérieur

Direction des Territoires et de la Stratégie

ars-guyane-territoires@ars.sante.fr

Tél : 05.94.25.72.40 / 0694 25 01 84

Giselle BOICHUT SANTANA

Référente Territoriale Centre/EST

Direction des Territoires et de la Stratégie

ars-guyane-territoires@ars.sante.fr

En télétravail le mercredi

Tél : 05.94.25.72.76 / 0694 23 28 14